Envoyé en préfecture le 23/02/2024 Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 029-212900674-20240222-250_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté-Égalité-Fraternité

250/20

ELS/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

<u>Présents</u>: Christiane DUGAY, Éric LE SCANFF, Édouard TROLES, Chantal COLLÉOU, Hervé TILLY, Sonia FLOC'H, Cyrielle MOY, Annick LE GALL, Paul UGUEN, Rémy LE MEUR, Françoise NORMAND

Absents : Éric CLOAREC, Jean-Hervé GOARNISSON, Florent LE HERVÉ, Laurence LE ROY-TASSEL

Procurations: Éric CLOAREC donne pouvoir à Chantal COLLÉOU, Jean-Hervé GOARNISSON donne pouvoir à

Christiane DUGAY

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 16 février 2024

Objet: Régularisation Ar C'heun: cession du terrain

Madame La première Adjointe étant intéressée au dossier, ne prend part ni aux débats ni au vote et cède la présidence à Monsieur Éric LE SCANFF, 2ème Adjoint au Maire qui conduit les débats et soumet la proposition de délibération au vote. Madame La première Adjointe se retire de la salle.

Monsieur L'Adjoint au Maire rappelle que la propriété bâtie et le dispositif individuel d'assainissement de Monsieur Éric DUGAY, décédé, empiètent en partie sur la voie communale. Madame Laetitia DUGAY, fille de Monsieur Éric DUGAY, souhaite ainsi pour régularisation, faire l'acquisition auprès de la commune et au nom des Consorts DUGAY d'une parcelle de terrain qui se situait sur le domaine public.

Le cabinet de géomètres AT OUEST de Morlaix a établi un plan de division et un procès-verbal de délimitation, ceci dans le but de normaliser la situation foncière à Ar C'heun. Il résulte de ces documents la création d'une nouvelle parcelle cadastrée B 849, d'une superficie de 170 m² comportant la partie de la propriété bâtie actuelle et le dispositif d'assainissement individuel construits sur la voie communale et qui pourrait devenir la propriété des Consorts DUGAY.

Afin de procéder à la cession de cette parcelle de terrain, il était nécessaire dans un premier temps d'en constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14, Vu la délibération n° 239/20 du 19 décembre 2023 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID: 029-212900674-20240222-250_20-DE

Considérant que cette parcelle n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public,

Considérant que la désaffectation de la partie du terrain concernée a été constatée et son déclassement du domaine public communal a été prononcé par délibération n°239/20 du 19 décembre 2023,

Considérant l'intérêt porté par les Consorts DUGAY à l'acquisition de cette parcelle,

En conséquence, après avoir constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession à 1 € le m² aux Consorts DUGAY de la parcelle cadastrée B 849, d'une superficie de 170 m², les frais de Notaire et de géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Madame Christiane DUGAY, Adjointe au Maire, intéressée au dossier étant sortie de la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Accepte la cession aux Consorts DUGAY de la parcelle cadastrée B 849, d'une superficie de 170 m², à 1 € le m²,
- Informe que les frais de Notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs,
- Autorise Le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire empêché, L'Adjoint délégué,

Éric LE SCANFF

Cymelle MOY

La secrétaire de séance.